

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de MOYENNEVILLE  
149, rue de Gournay  
60190 MOYENNEVILLE

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE : Mr LEDENT Didier  
Port : 06-07-72-85-66

MAITRE D'OEUVRE : EURL DEWAELE HABITAT  
34, grande rue 60420 COIVREL

## **MARCHÉ DE TRAVAUX**

**REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR Y RECEVOIR  
CANTINE ET PERISCOLAIRE AVEC MISES AUX NORMES ACCES PMR.**

**COMMUNE DE MOYENNEVILLE**

# **Règlement de consultation**

Passé en application de la procédure MAPA  
Suivant l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et Décret N°2016-360 du 25 mars 2016

**Date et heure limite de réception des offres :  
Jeudi 13 Septembre 2018 à 18h00**

**Dossier de Consultation des Entreprises**

**I – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le marché régi par le présent REGLEMENT DE CONSULTATION a pour objet :

***Réhabilitation d'un bâtiment communal pour y recevoir  
Cantine et périscolaire avec mises aux normes accès PMR.***

**II – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES****ÉTENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES**

Il s'agit d'un appel public à la concurrence soumis à l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et Décret N°2016-360 du 25 mars 2016

**DECOMPOSITION DES LOTS**

- LOT N°1 :** DEMOLITIONS – GROS OEUVRE – VRD – CARRELAGE – FAIENCE
- LOT N°2 :** CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE BAC ACIER
- LOT N°3 :** PLATRERIE – CLOISONS – ISLATION – FAUX PLAFOND – MENUISERIES INTERIEURES
- LOT N°4 :** MENUISERIES EXTERIEURS PVC / ALU
- LOT N°5 :** ELECTRICITE – VENTILATION
- LOT N°6 :** PLOMBERIE / SANITAIRES – CHAUFFAGE CANTRAL
- LOT N°7 :** PEINTURE
- LOT N°8 :** EQUIPEMENT DE CUISINE
- LOT N°9 :** VRD

Ne seront prises en compte que les propositions conformes au dossier de consultation.

Les entreprises devront répondre sur la solution de base du descriptif technique, options et variantes s'il y a lieu.

Variantes : les variantes sont acceptées dans la mesure où elles ne dénaturent pas la conception du projet.

**CONTENU DU DCE :**

- RC : Règlement de consultation
- CCAP: Cahier des Charges Administratives Particulières
- CCTP: Cahier des Charges Techniques Particulières
- Plans
- Imprimé cerfa DC1
- Imprimé cerfa DC2
- Acte d'engagement (ATTRI 1)

**DELAIS D'EXECUTION**

Les délais d'exécution sont portés au C.C.A.P. du dossier de consultation.

**MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

**DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

**III – COMPOSITION ET PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats auront à produire un dossier complet inséré sous **ENVELOPPE CACHETEE**.

**TRANSMISSION SOUS FORME PAPIER****Pli extérieur**

FAIRE FIGURER SUR CETTE ENVELOPPE LE NOM DE L'ENTREPRISE ET L'OBJET DE L'APPEL D'OFFRES (n° DU OU DES LOTS).

Y seront obligatoirement insérées :

**1<sup>ère</sup> chemise :**

- Lettre de candidature (imprimé cerfa DC1, voir modèle joint au dossier de consultation) mentionnant les attestations sur l'honneur dont il est fait état dans l'imprimé DC1 ci-joint, dûment complétée et signée,
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé cerfa DC2, voir modèle joint au dossier de consultation), comportant les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, dûment complétée et signée
  
- Attestation d'assurance en responsabilité civile et décennale en cours de validité à la date limite de remise en offres et mentionnant les dates d'expiration.
- Certificat de qualification professionnelle en cours de validité ou liste des références (sauf pour les entreprises nouvellement créées).
- Copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire.

**2<sup>ème</sup> chemise (1 par lot soumissionné si plusieurs lots sont soumissionnés par le candidat) :**

- acte d'engagement (ATTRI 1) dûment complété et signé par l'entrepreneur, **Un exemplaire original et une copie.**
- bordereaux de prix dressé par le candidat en **deux exemplaires.**
- CCAP signé par l'entrepreneur.
- Un mémoire ou une note méthodologique justificative et explicative sur les mesures prises

Pour réaliser la mission :

- o Techniques de réalisation et moyens d'exécution envisagés : Moyens humains affectés aux travaux, Moyens matériels affectés aux travaux, procédé d'exécution.
  - o Organisation du chantier : Programme d'exécution (planning), Mesures prises pour la sécurité du chantier.
  - o Fournitures : présentées avec indication des fournisseurs et documentations techniques.
  - o Aptitude à réaliser les travaux dans les délais, ou dans des délais optimisés.
- **Certificat de visite.**

**IV – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

Les pièces constitutives du marché sont celles figurant à l'article 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

**V – JUGEMENT DES OFFRES**

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Seront éliminées les candidatures : qui ne sont pas recevables en application des articles 45, 48, et 50 de l'ordonnance n ° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics dont les garanties professionnelles, techniques ou financières sont insuffisantes, L'article 55 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics « permet au Pouvoir Adjudicateur de demander aux candidats qui n'auraient pas fourni les pièces dont la production était réclamée, de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à 10 jours. Le Pouvoir Adjudicateur rappelle qu'il ne s'agit pas d'une obligation et invite les candidats à porter la plus grande attention dans la composition du dossier de candidature afin qu'il soit complet ».

**Critères de jugement des candidatures :**

Garanties et capacités techniques et financières ;

Références professionnelles pour des travaux de même ampleur datant de moins de 5 ans.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                    | Pondération |
|---|-------------|
| <b>P</b> : Prix                             | 60 pts      |
| <b>T</b> : Dossier technique du candidat    | 35 pts      |
| <b>D</b> : Délai de réalisation des travaux | 5 pts       |

L'offre sera appréciée, par le Pouvoir Adjudicateur, en fonction des critères pondérés suivants, conformément à l'article 52 de l'ordonnance n° 2015-899 et l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

#### Méthode de cotation

**Le prix des prestations P** : noté sur 60 points

**Le prix des prestations sera apprécié de la façon suivante :**

L'offre économique la plus attractive bénéficiera de 60 points ; la notation des autres candidats sera fonction des écarts observés entre l'offre la plus avantageuse et les autres offres.

$$\text{Note du candidat} = \frac{\text{offre la moins disante}}{\text{Offre du candidat}} \times 60$$

**La valeur technique T** : notée sur 35 points

Elle sera appréciée au regard des devis détaillée et complétés (si nécessaire), des informations transmises par les entreprises dans le cadre du dossier technique, sur les points suivants :

1. Détail des devis, et, Dossier Technique et Organisation du chantier (notée sur 30 points) ;
2. Sécurité et Gestion des risques du chantier (notée sur 5 points) ;

**Le délai de réalisation des travaux D** : noté sur 5 points

L'entreprise présentant le meilleur délai de réalisation de travaux bénéficiera de 5 points. La notation des autres candidats sera dégressive de 1 point pour le second, de 2 points pour le troisième..., jusqu'à 0 pour le cinquième.

#### Classement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note totale :

$$\text{Note entreprise} = P + T + D$$

En cas d'égalité de note, l'offre de l'entreprise ayant obtenu la meilleure note concernant la valeur prix sera retenue. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les moyens de preuve attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 1°, 2° a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 (extrait de casier judiciaire, certificats délivrés par les administrations et organismes compétents en matière fiscale et sociale prouvant qu'ils ont acquitté leurs impôts et taxes). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

#### VI – NEGOCIATION

A l'issue d'une première analyse et d'un premier classement des offres, suivant les Articles 27 et 59 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 :

Le Pouvoir Adjudicateur, pour chacun des lots, jugera de la nécessité de mener ou pas une négociation.

Dans la positive, il choisira un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante pour la négociation.

Les modifications apportées aux offres à l'occasion de la négociation seront consignés par écrit par les candidats puis transmis à **la Commune de Moyenneville** sous un délai de 5 jours.

A l'issue de la négociation, les offres seront classées au vu des mêmes critères que ceux indiqués à l'article VI du présent règlement de la consultation.

## VII – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française.

### DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

Les offres pourront être remises sous forme papier sous plis cachetés avant la date et l'heure figurant sur la page de garde du présent règlement de consultation contre récépissé à l'adresse suivante :

#### Ouverture du secrétariat :

Lundi de 9h30 à 11h30, Mardi et Jeudi de 17h30 à 19h

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

149 rue de Gournay

Tél : 03.44.42.23.12

E-mail : [mairie.de.moyenneville@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.moyenneville@wanadoo.fr)

Secrétaire de Mairie : Madame Séverine Hebrard

## VIII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 1) Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

MAITRE D'OEUVRE : EURL DEWAELE HABITAT

34, grande rue 60420 COIVREL

Tél : 07-71-64-94-19

Mail : [helene.dewaelehabitat@gmail.com](mailto:helene.dewaelehabitat@gmail.com)

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 2) Documents complémentaires

Sans objet.

### 3) Visites sur site et/ou consultations sur place

Une visite des lieux est obligatoire avant la remise de l'offre.

Prendre rendez-vous auprès de la maîtrise d'ouvrage : Mr Ledent D. **Port : 06-07-72-85-66**

Une attestation de visite sera délivrée à cette occasion et devra être jointe à l'offre du candidat.

## IX – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

### 4) Avis d'information de la décision

Les candidats non retenus seront informés par lettre recommandée avec accusé de réception avant la signature du marché

### 5) Instance de recours

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif d'Amiens. Des renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus à la même adresse.

Tribunal Administratif d'Amiens – 14 Rue Lemercier – 80000 AMIENS